

**MUESPACH-LE-HAUT**

**Bulletin  
d'informations  
communales**

**Décembre 2011**





*Le 26 août, Monsieur Théophile HELL recevait la délégation municipale à l'occasion de son 80<sup>e</sup> anniversaire.*



*Madeleine et Charles HEMMERLIN ont reçu la visite du maire et des adjoints le 17 octobre, à l'occasion de leurs noces d'or.*



*Chères Muespachoises du Haut  
Chers Muespachois du Haut*

*En relisant le mot du Maire de juillet dernier, je constate que j'étais optimiste dans la réalisation de certains travaux.*

*Je suis effectivement gêné par rapport aux habitants de la rue Saint-Georges. Un manque de coordination et l'arrivée en retard de certaines entreprises nous donnent ce résultat lamentable.*

*Depuis le 19 novembre, nous avons le droit de demander des pénalités de retard, ce sera une petite compensation en contrepartie de ce que vous êtes en train de subir.*

*Le nouveau réservoir sera opérationnel à partir du début du mois de mars 2012.*

*Les clés du nouveau club-house des footballeurs pourront être remises d'ici à fin février, il ne manquera plus que l'adduction d'eau potable.*

*La station d'épuration (STEP) est en phase de démarrage, toutes les communes ne peuvent pas encore envoyer leurs eaux usées, faute d'être reliées entre elles.*

*En effet, la réglementation française et nos financeurs ont imposé la construction de*

*la STEP avant les liaisons intercommunales. Comprendra qui voudra ...*

*Le tuyau qui nous relie à Steinsoultz arrive à Muespach et devrait être posé d'ici à fin février. Terminus là où se trouve l'ancien vestiaire du football club.*

*En 2012 seront posés à Muespach-le-Haut des tuyaux d'assainissement dans la rue de Delle, la rue Charles de Gaulle afin de récupérer la nouvelle rue Saint-Georges, le lotissement « le Clos des Vergers » et bien sûr l'ensemble des habitations des rues traversées pourront être branchées sur le tuyau principal.*

*Ces travaux ont été attribués et se feront dans la première moitié de 2012.*

*Un autre plan est à l'étude concernant pratiquement toutes les rues et maisons de la rue de Bâle, la rue de la gare et les trois lotissements du vignoble, des sapins et des noyers. Echéance fin 2012, début 2013.*

*La déconnexion des fosses septiques pourra être entreprise. La Communauté de Communes Ill et Gersbach vous informera individuellement par courrier et lors de réunions publiques par quartier.*

Dans les prochains jours, vous allez recevoir le calendrier 2012 de la collecte des déchets. Pour des raisons de rationalisation des tournées des camions, les jours de collecte ont été changés au niveau de la Communauté de Communes Ill et Gersbach.

Pour Muespach-le-Haut :

- Ordures ménagères (poubelle pesée) à sortir le lundi pour un ramassage le mardi
- Bacs papiers + plastiques, etc. à sortir le mardi pour un ramassage le mercredi.

Muespach-le-Haut sera recensé à partir de mi-janvier 2012 sous l'égide de l'INSEE.

Madame STEHLIN Colette née GUTZWILLER et Madame REY Fabienne née MONNA vont se partager la commune et passer dans les appartements et maisons pour vous remettre des documents à remplir. Sachez que toutes les informations sont confidentielles et strictement utilisées dans le cadre de l'évolution de la population française et ce uniquement par l'INSEE.

La population officielle de notre commune est de 1019 habitants au 31/12/2009.

En effet, la publication des chiffres, qui comptent pour les calculs des dotations financières que la commune touche de l'état, a un décalage de deux ans.

En 2011, jusqu'à aujourd'hui, nous comptons 13 naissances et aucun décès, donc un solde démographique positif de minimum + 13 au 31 décembre 2011.

Madame WIEDMER Marthe qui habite la ferme du Neuhof vient de fêter son 101<sup>e</sup> anniversaire. Nous lui souhaitons de passer encore beaucoup de Noël entourée de sa famille, dans la paix et la sérénité.

Enfin, je voudrais rappeler aux citoyens confrontés à des problèmes de voisinage, que ce n'est pas au Maire, aux Adjointes et encore moins au Conseil Municipal de régler ces malheureux et toujours plus nombreux différends.

Cela est du ressort du Médiateur de la République, à la Préfecture, qui est seul compétent dans ces situations.

Le Maire n'a aucune compétence dans ce domaine, il n'est pas non plus responsable d'arrangements verbaux entre des propriétaires et la Commune, lors de la pose de canalisations sur du terrain privé il y a un demi-siècle.

Bien sûr que lorsqu'un problème est «détéré», il est de notre devoir, par un dialogue loyal et constructif, de trouver la solution.

La traditionnelle réception de Nouvel An aura lieu le dimanche 8 janvier à partir de 10 heures à la salle communale avec le concours de la musique Concordia de Waldighoffen.

Vous êtes toutes et tous cordialement invités, des personnes méritantes seront récompensées. Un vin d'honneur ainsi que la traditionnelle galette des rois seront servis.

Bonnes fêtes de fin d'année, BONNE SANTÉ, beaucoup de courage et d'ouverture d'esprit pour que les 366 jours qui nous attendent en 2012 puissent être abordés avec confiance, sans la peur du lendemain.

Votre Maire

André BOHRER

## Séance du 26 septembre 2011

### ► Urbanisme

#### Déclarations de travaux :

- Déposée par Monsieur Henri HAJDUKIEWCZ, domicilié 9 rue Charles de Gaulle à Muespach-le-Haut, pour la pose de velux : avis favorable.
- Déposée par Monsieur Yannick BEYER, domicilié 15 rue de la vallée à Muespach-le-Haut, pour construction d'un abri de jardin et d'un mur de clôture : avis favorable.

#### Permis de construire :

- Déposé par Monsieur Marc Koenig, domicilié 10 rue des cigognes à Muespach-le-Haut, pour la construction d'un car port : avis favorable.
- Déposé par Monsieur Jérôme MEYER, domicilié 18 rue du maréchal Joffre à Huningue, pour la construction d'une maison d'habitation rue de la forge : avis favorable.
- Déposé par Monsieur Benoit CHARRIER et Mademoiselle Virginie KUNEKI, domiciliés 18 rue des vergers à Folgensbourg, pour la construction d'une maison d'habitation rue Charles de Gaulle : avis favorable.
- Déposé par Monsieur Julien CUSSO et Mademoiselle Stéphanie KIENTZ, domiciliés 1 rue des fleurs à Buschwiller, pour la construction d'une maison d'habitation rue Charles de Gaulle : avis favorable.

#### Déclarations d'intention d'aliéner :

- Déposée par Jean-Marc LANG, notaire à Saint-Louis, pour la vente d'un terrain bâti, appartenant à Monsieur Marcello CASTO et Madame Sandra FUCHS, 36 rue de Bâle à Muespach-le-Haut, cadastré section 3 n° 40 de 704 m<sup>2</sup> situé en zone U, à Monsieur Patrick SAAS et Mademoiselle Patricia CUER, 4 rue de l'Aabach à Ranspach-le-Haut : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.
- Déposée par Jean-Paul BROM, notaire à Hégenheim, pour la vente d'un terrain bâti, appartenant à Monsieur Petre HARDER et Madame Karin STEGENTRITI, domiciliés Gladbacherstrasse 129 à Viersen, cadastré section 4 n° 82/12 et 95/12 de 693 m<sup>2</sup> situé en zone U, à Monsieur Patrick FOERSTER, domicilié 4 rue du Général de Gaulle à Hésingue : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.
- Déposée par Jean-Marc LANG, notaire à Saint-Louis, pour la vente d'un terrain non bâti, appartenant à la société Beater de Saint-Louis, cadastré section 1 n° 431/6 de 600 m<sup>2</sup> situé en zone Ua, à Monsieur Julien CUSSO et Mademoiselle Stéphanie KIENTZ, 1 rue des fleurs à Buschwiller : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.

- Déposée par Jean-Marc LANG, notaire à Saint-Louis, pour la vente d'un terrain bâti, appartenant aux conjoints REY de Muespach et Muespach-le-Haut, cadastré section 3 n° 197/86 de 1234 m<sup>2</sup> situé en zone U, à Monsieur et Madame Emmanuel BIDEAU, domiciliés respectivement 19B rue Rogg Haas à Sierentz et 1 rue des fleurs à Buschwiller : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.
- Déposée par la SCP Koenig-Baeumlin-Andelfinger, notaires à Altkirch, pour la vente d'un terrain bâti, appartenant à Messieurs Éric et Patrick GONTIER, cadastré section 3 n° 358/98, 359/99 et la moitié indivise de la parcelle 356/98 de 611 m<sup>2</sup> situé en zone U, à Monsieur et Madame Robert URANIE, 13 rue des Landes à Hésingue : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.

### ► Rue de la Forge : enfouissement du réseau France Telecom

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Muespach-le-Haut s'est engagée dans un vaste programme de réfection de la rue Saint-Georges avec l'enfouissement des réseaux secs. Dans le cadre de ce programme, il était prévu d'enfouir le réseau EDF de la rue de la Forge. Il s'avère que ce programme pourrait aussi intégrer l'enfouissement du réseau France Télécom à peu de frais. France Telecom nous a en effet fait parvenir un devis s'élevant à 6 204 € HT pour la partie génie civil et 2 931 € HT pour la partie câblage.

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'enfouissement du réseau EDF une tranchée dans la rue de la forge est déjà comprise dans le marché, le surcoût proviendra donc uniquement de la surlargeur nécessaire à la pose du réseau France Telecom et devrait être bien inférieur à l'estimation de 6 204 €.

Monsieur le Maire propose d'accepter cette offre et d'enfouir le réseau France Telecom. De cette manière, les réseaux secs de la rue de la forge seront complètement souterrains.

Le conseil municipal approuve l'enfouissement du réseau France Telecom de la rue de la forge pour un montant de 6 204 € HT pour le génie civil et 2 931 € HT pour la partie câblage,

### ► Souscription d'une ligne de trésorerie

Monsieur le Maire rappelle que la commune s'est engagée dans deux programmes importants de travaux : la création d'un club-house vestiaire et un programme complet de réfection de la rue Saint-Georges. Afin de pouvoir faire face aux dépenses en attendant les versements des différentes subventions, il propose

# Les travaux du conseil municipal

de souscrire une ligne de trésorerie d'un montant de 1 million d'euros qui sera consolidée lorsque les équipements auront été réalisés.

Il indique qu'il a sollicité trois organismes bancaires. L'analyse des offres donne les résultats suivants :

- ▶ Caisse d'Épargne : taux eonia + 1,47 %, Commission 0,10 %
- ▶ Sogenal : taux eonia + 1,15 %, Commission : 0,10 %, frais de gestion 600 €
- ▶ Crédit Mutuel : taux T4m + 1,20 %, Commission 0,10 %

Monsieur le Maire indique que le T4M du mois de juillet 2011 s'élève à 1,00329 % alors que le taux EONIA est de 0,85 % au 05/08/2011.

Le conseil municipal approuve la souscription d'une ligne de trésorerie d'un montant de 1 million d'euros auprès de la banque du Crédit Mutuel aux conditions ci-dessus.

## ▶ École élémentaire : Prise en charge d'un intervenant en allemand

En préambule, Monsieur Serge SPRINGINSFELD indique qu'il ne votera pas contre cette décision, mais rappelle néanmoins qu'il s'agit là d'une mission de l'état dont la charge ne doit normalement pas incomber aux collectivités locales.

Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière année scolaire la Commune a pris en charge 1,5 h de cours d'allemand. Monsieur Bruno LABORIE a souhaité reconduire l'opération en 2011/2012 dans les mêmes conditions.

Le conseil municipal approuve le recrutement d'un intervenant en allemand pour une durée hebdomadaire de 1,5 h sur la base d'une rémunération horaire de 21,42 € brut.

## ▶ Répartition des frais de fonctionnement et des investissements liés à l'acquisition de mobilier et matériel pour l'école maternelle

Monsieur le Maire rappelle que l'école maternelle de Muespach accueille aussi les élèves de Muespach-le-Haut et de Knoeringue. Jusqu'à présent, seuls les frais de fonctionnement faisaient l'objet d'une répartition entre les trois communes, selon une clé basée sur le nombre d'enfants de chaque commune inscrit à l'école maternelle.

Afin de lisser ces participations et d'y intégrer les dépenses d'investissement liées aux acquisitions de mobilier et de matériel nécessaires à l'activité scolaire, il a été décidé de se baser, à compter du 1er janvier 2011, sur la moyenne des élèves inscrits lors des trois dernières années.

Ce nouveau mode de calcul donne les résultats suivants :

- ▶ Commune de Muespach : 33,05 %

- ▶ Commune de Knoeringue : 13,91 %
- ▶ Commune de Muespach-le-Haut : 53,04 %

Le conseil municipal approuve la nouvelle clé de répartition.

## ▶ Achat d'une cuve à fioul

Monsieur le Maire rappelle qu'un arrêté du 10 décembre 2010 impose un nouveau gazole non routier, qui va, au 1er novembre, remplacer le gazole jusqu'à là utilisé par l'atelier communal.

Il est donc apparu nécessaire d'acquérir une nouvelle cuve de stockage d'une contenance de 1 000 litres ainsi qu'une station de transfert.

Deux offres demandées donnent le résultat suivant :

- ▶ Bertele : 1 109 € HT
- ▶ AC équipement : 1 275 € HT

Le conseil municipal approuve l'achat d'une cuve de stockage d'une contenance de 1 000 litres ainsi que d'une station de transfert et indique que la commande sera passée auprès des établissements Bertele de Hégenheim.

## ▶ Modification de la perception de la taxe sur la consommation finale d'électricité

Monsieur le Maire présente la réforme de la taxe sur la consommation finale d'électricité. Il explique que cette dernière d'un taux de 8 % était calculée sur le montant de la facture de l'utilisateur et reversée à la commune par les services d'ERDF. La nouvelle réforme stipule que désormais cette taxe ne sera plus calculée en fonction de la facture de l'utilisateur mais de la quantité d'énergie livrée. De plus cette taxe ne sera plus versée par les services d'ERDF mais par le syndicat départemental d'électricité et de gaz du Haut-Rhin qui prélèvera au maximum 1,50 % pour frais de gestion. Dans l'absolu, cette réforme ne changera rien pour la commune, le taux appliqué par le syndicat départemental d'électricité et de gaz du Haut-Rhin étant de 8,12 %.

## ▶ École maternelle : demande de subvention

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que Madame Schaeffer, enseignante de l'école maternelle, souhaite organiser une classe verte du 2 au 4 novembre 2011. Pour ce faire, elle sollicite une subvention. Le montant prévisionnel des dépenses se monte à plus de 3 000 € et 14 enfants de Muespach-le-Haut y participeront.

Monsieur le Maire propose donc d'attribuer à l'école maternelle une subvention de 13 € par enfant et par jour. Le montant de la subvention est donc de 364 €.

Le conseil municipal attribue une subvention d'un montant

# Les travaux du conseil municipal

de 364 € à l'école maternelle pour l'organisation d'une classe verte.

## ► **Modification des statuts de la Communauté de communes Ill et Gersbach**

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la fourniture d'eau potable à des communes non-membres de la CCIG, et dans l'éventualité de raccordement de communes non-membres à la station d'épuration, il est nécessaire de modifier les statuts de la Communauté de Communes Ill et Gersbach qui ne prévoient pas actuellement la possibilité de l'existence de communes dites « clientes ».

Le conseil communautaire a approuvé cette modification des statuts lors de la séance du 10 mars 2010.

Cette décision est notifiée aux Maires de chacune des communes membres dont les conseils municipaux doivent, dans un délai de trois mois à compter de ladite notification, se prononcer sur la modification envisagée. A défaut de délibération dans un délai de trois mois, la décision est réputée favorable.

Par ailleurs, la décision de modification prise par arrêté préfectoral ne pourra pas intervenir si l'accord n'est pas exprimé par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les 2/3 de la population.

Le conseil approuve les statuts tels que présentés ci-dessous :

« *Compétence entière en matière d'eau potable avec mention de l'approvisionnement de l'eau à une commune non membre de la Communauté de Communes ILL et GERSBACH* ».

« *Compétence entière en matière d'assainissement collectif avec mention du raccordement d'une commune non membre de la Communauté de Communes ILL et GERSBACH* ».

## ► **Divers**

Monsieur le Maire propose un tour de table :

- Monsieur le Maire indique qu'il a été saisi par un riverain de la rue des noyers qui souhaite que soit instaurée une interdiction de stationner. Ce point est ajourné et sera débattu ultérieurement. .
- Madame Annick WALDT signale un problème à l'arrêt de bus. Il semblerait que le chauffeur ne s'arrête pas systématiquement. Monsieur Serge SPRINGINSFELD indique qu'il va contacter la société de transport.
- Monsieur Serge SPRINGINSFELD indique que le couloir de l'école élémentaire, du côté de la classe de Madame LABORIE, aurait besoin d'être repeint.
- Monsieur Fernand WIEDER indique que les travaux d'isolation acoustique du hall d'entrée de la salle polyvalente sont achevés.
- Madame Denise SCHERMESSE signale qu'elle a été interpellée par un administré qui faisait remarquer qu'il n'existait pas, sur le ban de la commune, de bancs qui permettent aux promeneurs de se reposer.



*Les riverains de la rue Saint-Georges devront prendre leur mal en patience pendant quelque temps encore avant de retrouver une voirie parfaitement praticable*

Monsieur le Maire indique que, conformément à l'ordre du jour, le premier point traité portera sur la forêt communale. En effet, Monsieur le Maire a invité Monsieur Rémy KORNMANN, chef de triage ONF en charge de la forêt communale de Muespach-le-Haut, à présenter les grands principes de la gestion de la forêt. Avant de céder la parole à Monsieur Rémy KORNMANN, il indique qu'en temps que gestionnaire, il s'inquiète du peu de rendement financier de la forêt.

Monsieur Rémy KORNMANN remercie Monsieur le Maire et les membres du conseil de cette invitation et confirme qu'effectivement la vente de bois est peu rentable. Il indique qu'en fait, ce n'est pas la vente de grumes qui est en cause mais le façonnage des bois de chauffage vendus aux habitants de la commune. En effet, la commune de Muespach-le-Haut vend annuellement entre 200 et 250 stères de bois. Par comparaison, une grande commune forestière comme Oltingue n'en vend que 150.

Le façonnage d'un stère de bois de chauffage revenant à près de 45 €, il apparaît clairement que ce poste a un impact financier important sur les résultats des ventes. Ainsi, pour 2012, les recettes devraient être de 26 230 € pour des dépenses de 18 164 €. Sur ces dépenses, le façonnage des stères, en partant de l'hypothèse d'une commande de 200 stères, reviendrait donc à près de 9000 €, soit presque 50 % des dépenses. Les recettes nettes prévisionnelles seront donc d'environ 8 000 € dont il faudra retirer les frais liés aux travaux patrimoniaux.

Monsieur Claude HEMMERLIN pose la question de savoir si le façonnage des stères ne serait pas plus rentable avec une entreprise privée. Monsieur Rémy KORNMANN répond qu'effectivement, du fait de l'importance de la structure, les coûts de personnel sont plus importants pour l'ONF, mais il rappelle que le vrai problème ne se situe pas à ce niveau, mais à celui du coût du façonnage et de la valeur du hêtre, essence qui constitue la quasi-totalité de la forêt communale. Cette valeur reste faible et ne décolle pas à la vente.

Monsieur le Maire rappelle que 95 % des stères façonnés sont vendus aux habitants. Il s'inquiète toutefois du fait que la vente de bois sur pied à des particuliers peut favoriser la création d'un marché parallèle de vente de bois de chauffage. Monsieur Rémy KORNMANN indique que pour minimiser ce risque, il limite ce type de vente à 20 m<sup>3</sup> par demandeur.

Monsieur Serge SPRINGINSFELD indique que si la commune pratique un prix de vente inférieur au prix de revient, cela équivaut de fait à subventionner les foyers qui se chauffent au bois. Pour lui, il faut aligner coût et prix de revente et pour cela, le conseil doit être informé des coûts réels du façonnage des stères.

Monsieur le Maire clôt le débat en indiquant qu'il soumettra aux membres du Conseil une proposition d'augmentation du prix du stère de bois façonné.

### ► Forêt communale : revalorisation du prix de vente du bois de chauffage

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que le prix de revient du façonnage du stère de bois est estimé à environ 45 €. Il rappelle que jusqu'à présent le prix de vente du stère de bois était de 42 € HT. Il propose donc d'augmenter le prix du stère de 42 à 45 € HT.

Le conseil approuve la revalorisation du prix de vente du bois de chauffage et fixe le prix de vente du stère de bois de chauffage à 45 € HT.

### ► État prévisionnel des coupes de bois exercice 2012

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que l'ONF nous a fait parvenir l'état prévisionnel des coupes de bois pour l'exercice 2012

Il cède la parole à Monsieur Rémy KORNMANN de l'ONF qui se charge de présenter le programme 2012.

Il résulte de cet état que, si les coupes devaient se réaliser de façon optimale, les dépenses brutes hors taxes se monteraient à 18 164 € pour des recettes brutes de 26 230 €. La recette nette serait donc de 8 066 € après déduction des frais de débardage et des honoraires ONF. Monsieur Rémy KORNMANN indique que cet état prévisionnel estime les coupes pour 2012 à 490 m<sup>3</sup>.

Le Conseil Municipal approuve l'état prévisionnel des coupes de bois pour l'exercice 2012.

### ► Forêt communale : travaux patrimoniaux 2012

Le programme des travaux patrimoniaux consiste en des travaux d'entretien des parcelles exploitées, taillage des jeunes arbres, remise en état des chemins, etc. Pour l'année 2012, il concerne les parcelles 1a et 9 et se monte à 4 628,52 € TTC.

Le Conseil approuve le programme des travaux patrimoniaux 2012 tel que présenté.

### ► Forêt communale : Approbation de l'état d'assiette 2013

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que l'ONF nous a fait parvenir les détails de la campagne de martelage qui se déroulera en 2013. Monsieur le Maire rappelle que l'approbation de l'état d'assiette ne vaut pas autorisation de coupes. Cet état concerne les parcelles 6a1, 8b1 et 8b2 pour

# Les travaux du conseil municipal

une surface de 12,66 ares.

Le Conseil approuve l'état d'assiette 2013.

## ► Urbanisme

### Déclarations de travaux :

- Déposée par Monsieur Jean-Paul GROEPELIN, domicilié 32 rue Saint-Georges à Muespach-le-Haut, pour l'édification d'un mur de clôture : avis favorable.
- Déposée par Monsieur Didier STIMPFLING, domicilié 24 rue de Bâle à Muespach-le-Haut, pour la construction d'un abri de jardin : avis favorable.
- Déposée par Monsieur François LE GOFF, domicilié 34 rue Charles de Gaulle à Muespach-le-Haut, pour la transformation d'un garage en espace de vie : avis favorable.

### Permis de construire :

- Déposé par Madame et Monsieur Alain HAEGI, domiciliés 13B rue de la diligence à Muespach-le-Haut, pour la construction d'un garage : avis favorable.
- Déposé par Madame et Monsieur Eddie ARTISON, domiciliés 1 rue des fleurs à Hégenheim, pour la construction d'une maison d'habitation rue de la diligence : avis favorable.
- Déposé par Madame et Monsieur Roland ENDERLIN, domiciliés 7 rue du Rabhebel à Muespach-le-Haut, pour la construction d'un car port : avis favorable.
- Déposé par Madame et Monsieur Daniel RIBSTEIN, domiciliés 9 rue de Bâle à Muespach-le-Haut, pour la construction d'un garage : avis favorable.

### Déclarations d'intention d'aliéner :

- Déposée par la Jean-Paul BROM, notaire à Hégenheim, pour la vente d'un terrain non bâti, appartenant à Madame Paulette SCHILL, domiciliée 7 rue d'Altkirch à Knoeringue, cadastré section 2 n° 404 de 588 m<sup>2</sup> situé en zone Nab, à Madame Yvette GERARD, domiciliée 6 rue des Lilas à Werentzhouse : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.
- Déposée par la SCP TRESCH et THUET, notaires à Mulhouse, pour la vente de terrains non bâtis d'une contenance de 526 m<sup>2</sup> à détacher des parcelles cadastrées section 1 n° 93, 410/96, 411/96 et 89 situées en zone Ua et NAa, à Madame et Monsieur Philippe RYCHEN domiciliés 4 rue de l'église à Muespach-le-Haut : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.

## ► Acquisition de terrain : rue de la vallée

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la

commune a décidé d'acquérir, à titre gracieux, des parcelles nécessaires à l'élargissement de la rue de la vallée.

Monsieur Daniel RIBSTEIN, domicilié 9 rue de Bâle à Muespach-le-Haut a décidé de céder gracieusement à la commune les parcelles cadastrées section 03 numéro 311, rue de la vallée, d'une contenance totale de 241 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal approuve l'acquisition gracieuse des parcelles cadastrées section 03 numéro 311 d'une contenance de 241 m<sup>2</sup>, rue de la vallée, appartenant à Monsieur Daniel RIBSTEIN, domicilié 9 rue de Bâle à Muespach-le-Haut et indique qu'un acte en la forme administrative sera rédigé en mairie de Muespach-le-Haut.

## ► Fixation du taux de la taxe d'aménagement

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que la taxe locale d'équipement (TLE) qui prévalait jusqu'à présent va disparaître au 1<sup>er</sup> mars 2012 pour être remplacée par une taxe d'aménagement. Le champ d'application de la taxe d'aménagement (TA) est proche de celui de la taxe locale d'équipement (TLE). Elle repose en effet sur les constructions ou reconstructions, l'agrandissement des bâtiments et aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme. L'assiette de cette nouvelle taxe repose à la fois sur la valeur de la surface de la construction et la valeur des aménagements et installations. Elle est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2011 à 660 € par m<sup>2</sup> et révisable chaque année en fonction de l'indice du coût de la construction.

Il est également prévu un abattement de 50% pour les logements sociaux, les 100 premiers m<sup>2</sup> de l'habitation à condition qu'il s'agisse de la résidence principale, les locaux à usage industriel ou artisanal et leurs annexes, les entrepôts et hangars non ouverts au public faisant l'objet d'une exploitation commerciale.

Le taux de cette taxe peut être compris entre 1 et 5 % et est fixé annuellement par le conseil municipal.

Pour mémoire, Monsieur le Maire rappelle que le taux de la TLE était de 2 % et propose d'appliquer le taux de 2,5 % à la taxe d'aménagement.

Le Conseil Municipal institue le taux de 2,5 % sur l'ensemble du territoire communal et indique que la présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

## ► Salle polyvalente : isolation thermique et acoustique de l'entrée et des toilettes

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que les travaux d'isolation thermique et acoustique de l'entrée et des toilettes de la salle polyvalente ont été réalisés par l'entreprise Guidon Isolation de Mulhouse pour un montant

# Les travaux du conseil municipal

de 1 782,04 € TTC pour la partie toilette et de 3 144,04 € pour la partie hall d'entrée soit un total de 4 926,08 €. Ces travaux ont été réalisés dans les règles de l'art et apportent un réel confort aux utilisateurs de la salle.

Le Conseil Municipal approuve les factures présentées par l'entreprise Guidon Isolation de Mulhouse pour un montant TTC de 4 926,08 € TTC.

## ► **Création d'un local poubelle : participation de la Communauté de communes Ill et Gersbach**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la commune de Muespach-le-Haut a réalisé un local à poubelles et que ce local est aussi utilisé par la structure de la petite enfance de la Communauté de communes Ill et Gersbach. Il avait donc été convenu que les frais liés à cette réalisation seraient partagés entre les deux structures. Le décompte de cette opération se monte à 6 739,15 €. Monsieur le Maire propose une participation de 50 % pour chacun des usagers de ce local, soit 3 369,57 € pour la Communauté de communes Ill et Gersbach et 3 369,58 € pour la commune de Muespach-le-Haut.

Le Conseil Municipal approuve la répartition des frais telle que proposée.

## ► **École élémentaire : modification du quota horaire de l'intervenant en allemand**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la commune de Muespach-le-Haut a approuvé par délibération du 26 septembre 2011 la prise en charge d'un intervenant en allemand à hauteur de 1,5 h par semaine. Monsieur Bruno LABORIE, directeur de l'école élémentaire, souhaite aujourd'hui passer de 1,50 à 2 h par semaine et ce dans un souci d'efficacité.

Le Conseil Municipal approuve le passage du temps d'enseignement de l'allemand de 1,5 à 2 h par semaine.

## ► **Aire de jeux : achat de deux arbres**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la commune de Muespach-le-Haut a réalisé une aire de jeux. Il convient à présent d'agréments les abords de l'équipement par la plantation de deux arbres.

Monsieur Stéphane NIGLIS, conseiller municipal en charge de ce dossier, présente aux membres du conseil un devis pour deux érables boules d'un montant de 672,17 € HT soit 751,69 € TTC. Ce devis comprend la plantation des arbres avec une garantie de reprise d'un an.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à passer commande des deux arbres auprès de l'entreprise Wanner.

## ► **Divers**

► Monsieur le Maire indique que les subventions du Conseil Général du Haut-Rhin sont appelées à se réduire à la portion congrue. Cette situation est inquiétante, particulièrement parce que les collectivités locales représentent des donneurs d'ordre importants pour les entreprises locales et que faute de subventions, de nombreux travaux d'investissement seront retardés voire annulés.

► Monsieur Fernand WIEDER fait le compte rendu de la réunion du SCOT et de celle organisée par le syndicat départemental d'électricité et de gaz.

► Madame Annick WALDT fait un compte rendu de la réunion de la commission eau de la communauté de communes Ill et Gersbach, réunion au cours de laquelle il a été proposé de mutualiser la maintenance des poteaux d'incendie.

► Madame Denise SCHERMESSER se charge du fleurissement du mur du souvenir ainsi que du monument de l'ancien cimetière.

► Monsieur Jean-Paul GROEPPÉLIN fait part d'un différend qui opposerait Monsieur ECKES à la commune concernant une conduite d'eau et un mur de soutènement. Un courrier sera adressé à Monsieur ECKES.



# Les jours de collecte changent !

En raison des tonnages collectés en ordures ménagères (tonnages qui diminuent) et en sélectifs (tonnages qui augmentent), le prestataire SITA ALSACE demande la modification des tournées de collecte.

**Veuillez prendre connaissance des nouveaux jours de collecte par commune :**

**CHANGEMENT A PARTIR DU 1ER JANVIER 2012**

	JOURS OM (bac à puce)	JOURS SELECTIFS
DURMENACH	LUNDI	VENDREDI
GRENTZINGEN	LUNDI	JEUDI
MUESPACH	MARDI	MERCREDI
MUESPACH LE HAUT	MARDI	MERCREDI
ROPPENTZWILLER	LUNDI	JEUDI
RUEDERBACH	MARDI	JEUDI
STEINSOULTZ	MARDI	JEUDI
WALDIGHOFFEN	LUNDI	VENDREDI
WERENTZHOUSE	MARDI	MERCREDI

*LES BACS DOIVENT ETRE SORTIS LA VEILLE DU JOUR DE COLLECTE INDIQUE*

## INFO !!

La part fixe est de 60 € pour une année... et donc de 20 € pour la facture jointe d'une durée de 4 mois. La part fixe n'est pas proratisée.

**N'oubliez pas de signaler votre départ !**

## IMPORTANT !!

Seuls les emballages en photo ci-dessous sont à mettre dans votre bac de tri, si vous avez un doute sur un emballage, merci de le placer dans votre bac ordures ménagères !

TOUS CES TYPES DE PRODUITS PEUVENT ETRE DEPOSES EN MELANGE DANS VOS BACS SELECTIFS :





4 décembre  
Les aînés sont

Le Maire et le Conseil municipal tiennent à remercier une fois encore Monsieur et Madame WICKY et leur équipe de bénévoles avec lesquels ils ont organisé de main de maître le repas des aînés deux années de suite, en 2009 et 2010.

Ils les félicitent également pour l'excellence de leur prestation.

Tous ceux qui ont pu goûter leur cuisine l'ont appréciée sans réserve et se souviendront longtemps sans doute de cette très belle expérience gastronomique.



bre 2012  
t à l'honneur



*Les danses ukrainiennes : un spectacle virevoltant et haut en couleurs, d'une qualité remarquable, au profit de l'association des Enfants de Tchernobyl*

*La troupe revient dans notre salle le 28 mars prochain. A ne pas manquer !*



### ► Urbanisme

#### Déclarations de travaux :

- Déposée par Monsieur Philippe RYCHEN, domicilié 4 rue de l'église à Muespach-le-Haut, pour l'édification d'un abri à bois : ce dossier est incomplet et est donc ajourné.
- Déposée par Monsieur André BOHRER, domicilié 50 rue de Bâle à Muespach-le-Haut, pour l'édification d'un abri de piscine : avis favorable.
- Déposée par la Communauté de communes Ill et Gersbach de Waldighoffen, dans le cadre de la construction d'un nouveau réservoir d'eau potable, pour une division parcellaire de la parcelle cadastrée section 8 n° 119 : avis favorable.
- Déposée par Monsieur Didier STIMPFLING, domicilié 24 rue de Bâle à Muespach-le-Haut, pour la construction d'un garage : avis réservé du fait de la réglementation s'appliquant aux constructions sur limite séparatives.

#### Permis de construire :

- Déposé par Monsieur Philippe MEYER, domicilié 7 rue du 19 novembre à Blotzheim, pour la construction d'une maison d'habitation, rue de la forge : avis favorable.
- Déposé par Madame Yvette GERARD, domiciliée 6 rue des lilas à Werentzhouse, pour la construction d'une maison d'habitation rue de la diligence : avis favorable.
- Déposé par Monsieur Thomas LIJIC, domicilié 4 rue Théo Bachmann à Saint-Louis, pour la construction d'une maison d'habitation rue des vergers (lotissement Clos des vergers) : avis favorable.
- Déposé par Madame et Monsieur David ROUBIRA, domiciliées 8 rue des sapins à Muespach-le-Haut, pour la construction d'une maison d'habitation, rue des vergers (lotissement Clos des vergers) : avis favorable.

#### Déclarations d'intention d'aliéner :

- Déposée par Anne SCHMIDT, notaire à Ferrette, pour la vente d'un terrain non bâti appartenant à Madame Yvonne SCHLEGEL, domiciliée 18 rue Saint-Georges à Muespach-le-Haut, cadastré section 8 n° 256/1 de 2402 m<sup>2</sup> situé en zone Nc, à la Communauté de communes Ill et Gersbach : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.
- Déposée par la SCP TRESCH et THUET, notaires à Mulhouse, pour la vente de terrains non bâtis d'une contenance de 633 m<sup>2</sup>, parcelles cadastrées section 1 n° \*/98 et \*/6 situées en zone NAa (lotissement Clos des vergers), à Monsieur Philippe ECKES domicilié 10 rue de Delémont à Saint-Louis : la commune ne fera pas usage de son droit de

préemption urbain.

- Déposée par la SCP TRESCH et THUET, notaires à Mulhouse, pour la vente de terrains non bâtis d'une contenance de 633 m<sup>2</sup>, parcelles cadastrées section 1 n° \*/98 et \*/6 situées en zone NAa (lotissement Clos des vergers), à Monsieur Thomas ECKES domicilié 10 rue de Delémont à Saint-Louis : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.
- Déposée par la SCP TRESCH et THUET, notaires à Mulhouse, pour la vente de terrains non bâtis d'une contenance de 634 m<sup>2</sup>, parcelles cadastrées section 1 n° \*/6 et \*\*/6 situées en zone NAa (lotissement Clos des vergers), à Monsieur Stéphane ECKES domicilié 10 rue de Delémont à Saint-Louis : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.
- Déposée par la SCP TRESCH et THUET, notaires à Mulhouse pour la vente de terrains non bâtis d'une contenance de 710 m<sup>2</sup>, parcelles cadastrées section 1 n° \*/6 et \*\*/6 et \*/93 situées en zone NAa (lotissement Clos des vergers), à Monsieur Aimé METZGER domicilié 13 rue du bosquet à Muespach-le-Haut : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.
- Déposée par la SCP TRESCH et THUET, notaires à Mulhouse, pour la vente de terrains non bâtis d'une contenance de 750 m<sup>2</sup>, parcelle cadastrée section 1 \*/6 situées en zone NAa (lotissement Clos des vergers), à Monsieur Francis HELL, domicilié 7 rue de Delle à Muespach-le-Haut : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.
- Déposée par la SCP TRESCH et THUET, notaires à Mulhouse, pour la vente de terrains non bâtis d'une contenance de 950 m<sup>2</sup>, parcelles cadastrées section 1 n° \*/98 et \*/6 situées en zone NAa (lotissement Clos des vergers), à Mesdames Marthe BOHRER, domiciliée 5 passage de l'église à Muespach-le-Haut et Georgette BERTELE, domiciliée 26A rue de Liebenswiller à Leymen : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.
- Déposée par Jean-Marc LANG, notaire à Saint-Louis, pour la vente d'un terrain bâti, appartenant à Monsieur et Madame Hans FRÖHLICH, domiciliés 13A rue de la diligence à Muespach-le-Haut, cadastré section 2 n° 235/34 et 263/34 de 1061 m<sup>2</sup> situé en zone U, à Monsieur et Madame Martin MEIER, domiciliés boulevard Adolfo Lopez Mateos 379 iso 1, col San Angel Inn à Mexico (Mexique) : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.

Dans les points divers, Monsieur le Maire indique qu'une réunion du Syndicat Mixte pour le Sundgau (SMS) est programmée au quartier Pleissier le lundi 5 décembre 2011.

# Les travaux du conseil municipal

Au cours de cette réunion sera traité, notamment le sujet du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Il rappelle que le SCOT, sorte de Plan Local d'Urbanisme (PLU) au niveau du Sundgau, s'impose à tous les POS et PLU communaux et intercommunaux des 111 communes qui composent le SMS. Il fait aussi état de la réunion SCOT qui s'est tenue à Waldighoffen et qui concernait la Communauté de communes Ill et Gersbach.

Toujours en matière d'urbanisme et particulièrement en ce qui concerne les programmes d'aménagements communaux tels que réfection de voirie et création d'équipement, Monsieur le Maire fait part de son inquiétude quant au financement des opérations d'investissement futures. En effet, les banques sont de plus en plus réticentes à prêter des fonds aux collectivités territoriales. Cette situation est d'autant plus inquiétante que 70 % de l'activité des entreprises de travaux publics dépendent de la commande publique.

Monsieur Jean-Paul GROEPELIN indique que la taxe d'habitation a augmenté et il s'inquiète d'une situation où le ménage moyen voit son pouvoir d'achat s'amenuiser de plus en plus.

## ► **Conseil de Fabrique : demande de subvention**

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que le Conseil de Fabrique de l'église paroissiale de Muespach-le-Haut nous a fait parvenir une demande de subvention. Il rappelle que le Conseil de Fabrique a engagé des travaux dans le chœur de l'église et qu'il organise la visite de l'Archevêque de Strasbourg dans la Communauté de Paroisses.

Il propose d'attribuer au Conseil de Fabrique une subvention de 275 €.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'attribution de cette subvention.

## ► **Association DOMUS de Waldighoffen : demande de subvention**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que l'Association DOMUS de Waldighoffen, association créée par le Père François, se veut lieu d'accueil et de réinsertion pour les jeunes en difficultés. Le décès du Père François a bouleversé le fonctionnement de cette association. Afin de lui permettre de perpétuer son action, Monsieur le Maire propose de lui attribuer une subvention de 250 €.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'attribution de cette subvention.

## ► **École maternelle : demande de subvention**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que Madame Monique PRAUTOIS, directrice de l'école maternelle, souhaite organiser une sortie au cirque. Pour ce faire, elle sollicite une subvention de 4 € par enfant sachant que 39 enfants sont domiciliés à Muespach-le-Haut. Le montant de la subvention serait donc de 156 €.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'attribution de cette subvention.

## ► **Programme de voirie : rue Saint-Georges**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la commune de Muespach-le-Haut s'est engagée dans un programme complet de voirie. Pour la partie « eaux pluviales » de l'entreprise SADE, il est apparu opportun de prolonger le réseau « eaux pluviales » dans la rue de l'Étang et de reprendre les alimentations des fontaines. Ces travaux supplémentaires auront pour corollaire un avenant au marché SORELIFE « contrôle et inspection des réseaux ». Le montant de l'avenant présenté par l'entreprise SADE se monte à 33 836,36 € HT et celui de l'entreprise SORELIFE à 702,33 € HT.

Le Conseil Municipal approuve l'avenant d'un montant de 33 836,36 € HT présenté par l'entreprise SADE de Pfastatt ainsi que l'avenant d'un montant de 702,33 € HT présenté par l'entreprise SORELIFE de Colmar.

## ► **Intercommunalité : rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets pour l'année 2010**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que conformément à la loi Chevènement du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, aux maires des communes membres, un rapport retraçant l'activité de l'établissement ainsi que le compte administratif qui y est rattaché afin que ces derniers en fassent communication aux membres du Conseil.

Monsieur le Président de la Communauté de communes Ill et Gersbach nous a donc fait parvenir le rapport 2010 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets.

Le Conseil Municipal approuve ce rapport.

En ce qui concerne l'élimination des déchets, Monsieur le Maire explique que le projet de création d'une déchèterie avance. Il rappelle que le traitement des déchets verts est facturé environ 80 000 € par an par la société Sundgau Compost. Cette somme

suffirait à couvrir les frais de fonctionnement de la future déchèterie.

Un débat s'engage afin de déterminer s'il est pertinent ou non de fermer les sites communaux de collecte des déchets verts. Messieurs Stéphane NIGLIS et Jean-Paul GROEPPÉLIN, notamment, souhaiteraient que le site de déchets verts de la commune soit maintenu.

Monsieur le Maire explique que l'objectif de la création de la déchèterie est de permettre la fermeture de tous les sites communaux qui deviennent ingérables du fait des incivilités répétées d'une partie des usagers. Il indique qu'en outre la déchèterie sera ouverte plus régulièrement et contrôlée par du personnel intercommunal, cela permettra à tous les habitants de la Communauté de communes de disposer d'un outil performant.

Monsieur Serge SPRINGINSFELD rappelle que dans les études de faisabilité de cette déchèterie, les déchets verts tiennent une place importante.

Monsieur le Maire clôt le débat en indiquant qu'une commission intercommunautaire existe et est chargée d'étudier le projet.

Monsieur Claude HEMMERLIN et Madame Francine GUTZWILLER indiquent que cette question de la déchèterie fait d'ailleurs l'objet de questions d'administrés de la commune.

En ce qui concerne la pesée embarquée, les statistiques réalisées montrent que la levée moyenne est de 10,5 à 11,5 kg et l'on s'aperçoit que la pratique se stabilise et entre peu à peu dans les mœurs.

## ► **Intercommunalité : rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement pour l'année 2010**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que conformément à la loi Chevènement du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, aux maires des communes membres, un rapport retraçant l'activité de l'établissement ainsi que le compte administratif qui y est rattaché afin que ces derniers en fassent communication aux membres du Conseil.

Monsieur le Président de la Communauté de Communes Ill et Gersbach nous a donc fait parvenir le rapport 2010 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

Le Conseil Municipal approuve ce rapport.

Dans le domaine de l'assainissement, Monsieur le Maire indique que la personne pressentie pour occuper le poste de responsable s'est finalement désistée. Il rappelle qu'une visite de la STEP est organisée le 17 décembre 2011. Pour ceux qui seraient intéressés, il convient de s'inscrire auprès des services

de la Communauté de Communes Ill et Gersbach.

Dans le domaine de la pose du collecteur intercommunal, Monsieur le Maire indique que si le FC Muespach enlève le grillage qui borde l'ancien terrain de football, la société en charge des travaux se chargera d'enlever et d'évacuer les poteaux.

D'autre part, les travaux de pose du collecteur intercommunal vont engendrer quelques problèmes de circulation, particulièrement pour les riverains de la rue du stade, les usagers de la Petite Enfance et les locataires de la salle polyvalente. Il faudra donc, le temps des travaux, modifier les sens de circulation en remettant, par exemple, la rue du stade en double sens mais en signalant ce changement par une signalisation appropriée (panneaux, feux tricolores, ...).

Monsieur le Maire indique que dans le cadre des travaux de raccordement du nouveau club-house au réseau d'eau potable, une réunion sera organisée sur place le vendredi 2 décembre.

## ► **Divers**

- Organisation de la fête de Noël des Aînés : un point est fait sur l'organisation du repas de Noël des aînés. Cette année, la confection du repas sera prise en charge par le restaurant « au Cheval Blanc » de Feldbach.
- Madame Annick WALDT indique qu'une personne lui a signalé que l'information concernant la banque alimentaire avait été trop tardive.
- Monsieur Serge SPRINGINSFELD fait le compte rendu de la réunion du conseil d'école de l'école élémentaire qui, avec un accroissement d'effectif de 9 élèves, ne devrait pas craindre de fermeture de classe lors de la rentrée prochaine. Il indique que la fête de l'école sera organisée le 16 juin 2012 à Knoeringue.
- Monsieur le Maire indique qu'une classe de l'école maternelle risque de fermer et que par conséquent un poste d'AT-SEM devrait être supprimé.
- Monsieur Martin STEHLIN évoque la question de la rénovation de l'orgue de l'église paroissiale.



# Informations pratiques



## ► Fonctionnement du secrétariat de mairie

### Accueil du public

Monsieur Gilbert SORROLDONI, Secrétaire de Mairie, reçoit le public

- Le mardi de 15 h à 18 h
- Le mercredi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- Le jeudi de 15 h à 18 h.

## ► Pour joindre le secrétariat de mairie

### Par courrier :

*Mairie de Muespach-le-Haut*

*1 rue de Delle*

*68640 Muespach-le-Haut*

### Par téléphone :

*03 89 68 60 26*

### Par fax :

*03 89 68 78 24*

### Par courrier électronique :

*mairie.muespachle-haut@wanadoo.fr*

### Le site internet de la commune :

*www.muespach-le-haut.fr*

## ► Guide des démarches administratives :

Pour vous aider dans vos démarches administratives :

**Un n° de téléphone : 3939**

**Une adresse web : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)**



Le secrétariat de mairie sera fermé  
du 2 au 6 janvier 2012 !!!



## ► Recensement de la population.

La population de notre commune sera recensée du 19 janvier au 18 février 2012. Deux agents recenseurs, Mesdames Colette STEHLIN et Fabienne REY se rendront dans chaque foyer afin de collecter les renseignements nécessaires à cette opération.

La loi rend la participation de chacun aux enquêtes de recensement obligatoire. Les données recueillies restent confidentielles et ne peuvent être utilisées à d'autres fins.

Merci de réserver le meilleur accueil à nos agents recenseurs.

## ► Muespach-le-Haut sur la toile !

Retrouvez aussi ce bulletin communal intégralement en couleur, ainsi que toutes les dernières actualités sur le site web de la commune, à l'adresse :

***www.muespach-le-haut.fr***

N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions pour améliorer le site et à profiter des services offerts, notamment à la rubrique «Je cherche/Je propose».

## ► Déclaration d'arrivée et de départ en mairie

Quotidiennement, le secrétariat de mairie est appelé à délivrer des documents administratifs faisant apparaître l'adresse et l'état civil du demandeur et ce dans tous les domaines de la vie courante : justificatif de domicile, demande de cartes d'identité, légalisation de signatures, certificat de vie, caisse d'allocations familiales, carte grise, etc... Cette délivrance ne peut se faire que si vous êtes régulièrement inscrit auprès du secrétariat de mairie. **Il est donc important que vous signaliez votre arrivée dans la commune ou votre départ. Cette formalité simplifiera considérablement vos démarches administratives**

**Rappels importants**

## ► Recensement militaire

Depuis le 1er janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie.

**Cette obligation est à effectuer dans les trois mois qui suivent le seizième anniversaire et donne lieu à la délivrance d'une attestation de recensement.**

Cette attestation sera exigée lors de l'inscription aux examens ou concours organisés par l'État ou pour l'inscription aux cours de conduite accompagnée et au permis de conduire.

## ► Liste électorale

En 2012, les citoyens en âge de voter seront appelés aux urnes à deux reprises, pour les élections présidentielles et législatives.

L'inscription sur la liste électorale de la commune procède d'une démarche volontaire, il n'y a donc aucun caractère d'automatisme. Si vous venez d'emménager, passez en mairie pour demander votre inscription.

## Spécial retardataires !!!

**Pour recevoir les inscriptions de dernière minute sur la liste électorale, une permanence se tiendra en mairie le samedi 31 décembre de 9h à 11 h !**

## ► Brioches de l'amitié de l'APAEI

252 brioches ont été vendues cette année, pour un montant de 1 277 €. Merci à tous les généreux donateurs ainsi qu'aux vendeuses bénévoles.

La somme ainsi récoltée aidera à financer le projet d'agrandissement des chambres du foyer Jean Cluny et l'installation d'un ascenseur.

## ► Téléthon 2011

Le téléthon 2011 a permis de collecter la somme de 615,50 € à Muespach-le-Haut.

Merci à tous les donateurs, ainsi qu'à André FLIEG qui a assuré, à lui tout seul, la vente de manalas tout au long de la matinée.

## Naissances

Amandine JAYET - le 31 janvier à Saint-Louis  
8b rue des noyers

Hélicia GINTHER - le 19 avril à Saint-Louis  
30 rue de la vallée

Benjamin WALCZAK - le 20 juin à Mulhouse  
28 rue de la vallée

Enzo NIGLIS - le 25 juin à Saint-Louis  
1 rue de l'église

Célynia SATTLER - le 14 juillet à Mulhouse  
20 rue des noyers

Lenny MEDER - le 31 juillet à Mulhouse  
36 rue Charles de Gaulle

Louane MARSZALEK - MARQUE - le 7 septembre à Mulhouse  
18 rue de Bâle

Amalia DECROIX - le 28 septembre à Mulhouse  
21 rue du vignoble

Loris HEMMERLIN - le 19 octobre à Altkirch  
4 rue Kohlweg

Tom HEITZ - le 25 octobre à Montpellier  
9 rue de la diligence

Jérémy FREY - le 1<sup>er</sup> novembre à Altkirch  
37 rue Charles de Gaulle

Charlotte MORABITO - le 13 novembre à Saint-Louis  
5 rue du Chêne

Léa ROCKLIN REY - le 10 décembre à Altkirch  
3 rue de la gare

## Mariages

René GUTZWILLER et Patricia MARTIN  
le 18 juin à Muespach-le-Haut

Marc MULLER et Peggy ANDOLFATTO  
le 16 juillet à Blotzheim

David FISCHESSE et Sandrine VAUBOURG  
le 20 août à Muespach-le-Haut



## Les grands anniversaires

Le 19 janvier	Madame HEMMERLIN Marie	89 ans
Le 18 janvier	Monsieur SPINNHIRNY Charles	81 ans
Le 19 janvier	Madame WIEDMER Anne	83 ans
Le 2 mars	Monsieur HEMMERLIN Charles	81 ans
Le 10 avril	Monsieur METZGER Charles	82 ans
Le 12 avril	Madame GOEPFERT Alice	86 ans
Le 25 avril	Monsieur WIEDMER Pierre	81 ans
Le 6 mai	Madame GROEPELIN Marie	85 ans
Le 13 mai	Madame VINCENT Irène	85 ans
Le 22 mai	Madame HATSTATT Yvonne	83 ans
Le 29 mai	Madame BILGER Jeanne	87 ans
Le 5 juin	Madame METZGER Jeannette	84 ans
Le 19 juin	Madame KREBS Ernestine	81 ans
Le 16 juillet	Madame SPINNHIRNY Madeleine	84 ans
Le 7 août	Madame GROELL Mathilde	87 ans
Le 12 août	Madame SPINNHIRNY Lucie	84 ans
Le 24 août	Madame HELL Jeanne	89 ans
Le 26 août	Monsieur HELL Théophile	81 ans
Le 20 septembre	Monsieur GRAFF Pierre	85 ans
Le 28 septembre	Monsieur SCHOLLER Louis	88 ans
Le 2 octobre	Madame BOHRER Marthe	93 ans
Le 5 octobre	Monsieur STEHLIN Fernand	80 ans
Le 13 octobre	Madame DAVAL Louise	87 ans
Le 28 octobre	Madame RIFF Marie	87 ans
Le 16 novembre	Monsieur GOEPFERT Robert	88 ans
Le 18 novembre	Monsieur GROELLY Marcel	88 ans
Le 26 novembre	Monsieur MOTSCH Claude	83 ans
Le 11 décembre	Madame HEMMERLIN Odile	87 ans
Le 20 décembre	Madame WIEDMER Marthe	102 ans



*Une centaine de jeunes footballeurs du FC Muespach réunis dans la salle communale pour la Saint-Nicolas.*



*Ils attendent avec impatience de pouvoir profiter de leur nouveau club-house, qui devrait en principe être opérationnel pour la reprise des compétitions, début mars.*

# *Calendrier des manifestations 2012*



8 janvier	Réception de Nouvel An
22 janvier	Fête de Saint-Sébastien (Conseil de Fabrique)
1 <sup>er</sup> février	Don du sang à Muespach
11 février	Loto (Tennis Club)
11 mars	Tournoi pongiste (Club pongiste)
24 et 25 mars	Marche populaire (Association Saint-Georges)
28 mars	Danses ukrainiennes (Enfants de Tchernobyl)
1 <sup>er</sup> avril	Carpes frites (FC Muespach)
25 avril	Don du sang à Muespach-le-Haut
23 juin	Fête de l'abeille « Lune de miel » (APIS)
3 août	Don du sang à Muespach
2 septembre	Tartes flambées (Sapeurs pompiers)
23 septembre	Marche de la Solidarité (Terre des Hommes Alsace)
14 octobre	Fête de la choucroute (Conseil de Fabrique)
21 octobre	Visite de Mgr Grallet (Conseil de Fabrique)
26 octobre	Don du sang à Muespach-le-Haut
3 et 4 novembre	10 <sup>e</sup> anniversaire d'APIS Haut-Sundgau et congrès des apiculteurs du Haut-Rhin (APIS)
11 novembre	Carpes frites (FC Muespach)
17 novembre	Loto de Terre des Hommes Alsace (TDHA)
2 décembre	Fête de Noël des Aînés